

Thouaré-sur-Loire - Marsac-sur-Don

Dimanche 7 septembre 2014

Dossier technique

TROPHÉE LOIRE-ATLANTIQUE

Epreuves cyclistes Elites 1 - 2 / Haut niveau amateur

6 ET 7 SEPTEMBRE 2014

LE LANDREAU - THOUARÉ-SUR-LOIRE - MARSAC-SUR-DON



SAMEDI 6

1^e course - Circuit Loire-Divatte

en ligne et en circuit - 150 km
départ 13 h 30 - Le Landreau
arrivée 16 h 30 - Le Landreau

Course d'attente : Série départementale - 13h30

DIMANCHE 7

2^e course - Thouaré / Marsac

en ligne et en circuit - 150 km
départ 13 h 30 - Thouaré
arrivée 16 h 30 - Marsac

Course d'attente : Cadets - 13h30

Loire
Atlantique

www.ucna.fr



Organisation

Direction de l'Organisation : UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE
KNOWLES Marcel Président UCNA section FFC
TERRIEN Marcel Vice-président UCNA section FFC

Direction de la course :

Président du jury	BERTHELOT Gabriel
Commissaire arbitre	VERGER Guillaume
Commissaire arbitre	MOTTIER Pierre
Juge à l'arrivée	DELALANDE Patrick
Commissaire arbitre moto	DESMONS Caroline

Organisation :

Info course	UCNA /Direction de course
Moto info	LAVAL Loïc
Ardoiser	Vendée Sécurité Courses
Motos sécurité	Gendarmerie nationale EDSR
	Vendée Sécurité Courses
Photo finish	Vendée Chrono Finish
Car Podium	Vendée Sono
Informatique	DOUSSET Cyrille
	QUESNEL Sandrine
Animateur	LE BALCH Eric
Secrétariat	QUESNEL Sandrine
Trésorier	CHIRON Didier
Responsable véhicules	PATISSIER Norbert
Dispositif d'arrivée	COUTURIER Michaël
Responsable Sécurité	TERRIEN Marcel
Médecin	Docteur PILARD Patrick
Ambulance	Société Douillard
Signaleurs fixes	
Signaleurs mobiles	TOUGUET Marcel
Véhicules assistance	UCNA/EC DON
Secouristes	ADPC
CHU de Nantes	Urgences 02-40-08-38-95
CHU de Redon	Urgences 02-99-71-71-96
CHU de Saint Nazaire	Urgences 02-40-90-62-35
Epreuve d'attente Cadets	
Marsac-sur-Don	EC DON/UCNA

Règlement

ARTICLE 1 - L'épreuve

Cette épreuve est organisée par l'UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE (**UCNA**) selon le « Règlement International et National du Sport Cycliste 2014 » édité par la Fédération Française de Cyclisme (**FFC**), avec, en complément, le règlement particulier faisant l'objet des articles ci-après.

L'épreuve dénommée « Trophée Loire-Atlantique - Thouaré-sur-Loire - Marsac-sur-Don » a lieu le 7 Septembre 2014.

ARTICLE 2 - Participation et engagement

L'épreuve est classée dans la catégorie « 1.12.1 » Elite Nationale du calendrier français. Elle est donc ouverte aux coureurs et équipes selon l'article « 2.1.005 » de la réglementation :

- Equipes continentales UCI Françaises
- Equipes Nationales
- Equipes étrangères, régionales et de clubs
- Equipes FFC : coureurs de 1ère et 2ème catégorie seuls
- Pôles, Equipes de Division Nationale 1, 2, 3
- Equipes de Comités Régionaux
- Equipes de Comités Départementaux
- Equipes de clubs

Les engagements à titre Individuel sont admis.

Le nombre de coureurs maximum admis par l'organisation est de 200 coureurs. Dans le cas où le nombre maximum d'engagés serait atteint, le nombre de coureurs pourra être limité à 12 maximum par structure.

Voitures suiveuses de directeurs sportifs admises à partir de 5 coureurs

- > Les engagements seront à faire par Internet sur le site de la FFC (www.ffc.fr) à partir du 16 août 2014
- > Pour les équipes qui ne peuvent pas s'engager par Internet (équipes étrangères ou continentales), le bulletin d'engagement est à envoyer par courrier accompagné du paiement de 6,50 euros par coureur à :

Monsieur Cyrille DOUSSET - 11 route de Carquefou - 44300 NANTES
Téléphone : 09 54 48 63 22
Portable : 06 89 03 30 43
Mail : cdousset1@free.fr

ARTICLE 3 - Permanence et vérification des licences

La confirmation des partants et le retrait des dossards se fait au Super U de Thouaré-sur-Loire, rue de la Malnoue, **de 11h00 à 13h00 le dimanche matin 7 septembre 2014.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.02.087 du règlement de l'UCI, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à **12h00** Salle du Homberg (rue de Homberg à Thouaré-sur-Loire)

ARTICLE 4 - Itinéraire et horaires

Le parcours et les horaires ont été fixés selon les documents détaillés joints à ce règlement.

ARTICLE 5 - Radio tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 151 5125.
Chaque équipe doit apporter sa radio.

ARTICLE 6 - Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable

ARTICLE 7 - Assistance technique neutre

Le service assistance technique neutre est assuré par l'organisation au moyen de trois véhicules. Deux à l'avant et un à l'arrière de la course. Chaque équipe doit fournir une paire de roue pour l'assistance neutre. Le numéro de voiture des véhicules des directeurs sportifs seront remis en échange de cette paire de roue.

ARTICLE 8 - Départ

Le départ fictif sera donné à 13h25 au parking du Super U de Thouaré-sur-Loire. Les coureurs seront neutralisés sur une distance de 2,5 km jusqu'au kilomètre 0 où le départ officiel sera donné lancé à la sortie de Thouaré-sur-Loire.

ARTICLE 9 - Arrivée

L'arrivée est jugée sur un circuit de 6,5 kms à parcourir 9 fois. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 10% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10 - Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

Une zone de récupération des déchets sera matérialisée sur le circuit d'arrivée. Il sera interdit de jeter des bidons ou emballages en dehors de cette zone.

ARTICLE 11 - Challenge Trophée Loire-Atlantique

Un challenge est mis en place sur les deux épreuves du Trophée Loire-Atlantique (Circuit Loire-Divatte et Thouaré-Marsac).

Pour figurer au classement, la **participation est obligatoire à chaque épreuve**.

Sur chaque épreuve, des points sont attribués aux 30 premiers (45, 40, 35, 32, 30, 28, 27, 25, 23, 22, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points).

Le classement général du challenge est effectué à l'addition des points obtenus sur chaque manche. En cas d'égalité, le départage des ex-aequo se fait sur le classement de la dernière épreuve.

ARTICLE 12 - Prix

Classement général individuel : grille 1220/20 (246 euros au premier)

Challenge Trophée Loire-Atlantique : 300 euros au premier, 200 au second et 100 au troisième

ARTICLE 13 - Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Si un contrôle médical venait à être effectué, les coureurs seront informés par un affichage placé sur le podium de la ligne d'arrivée. Le contrôle aura lieu dans le local infirmières, rue Pierre Perchais à Marsac-sur-Don.

ARTICLE 14 - Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

Les trois premiers de l'épreuve

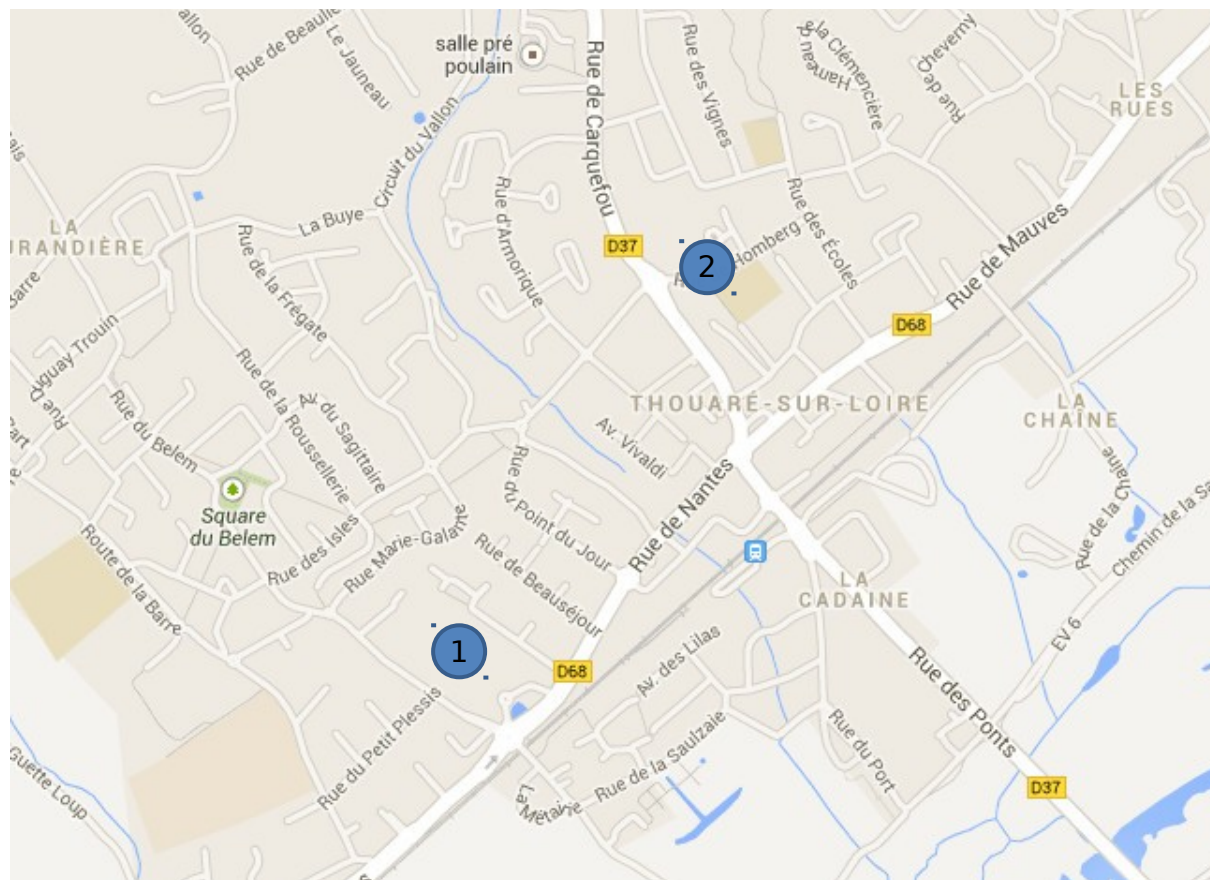
Le vainqueur du challenge

Le premier du club organisateur (sauf si présent dans les trois premiers).

Les coureurs récompensés devront se rendre à l'espace protocolaire juste après l'arrivée. Des rafraîchissements y seront à leur disposition. En cas de nécessité, les affaires de rechange seront amenées par les soigneurs. Ce lieu servira également pour la presse.

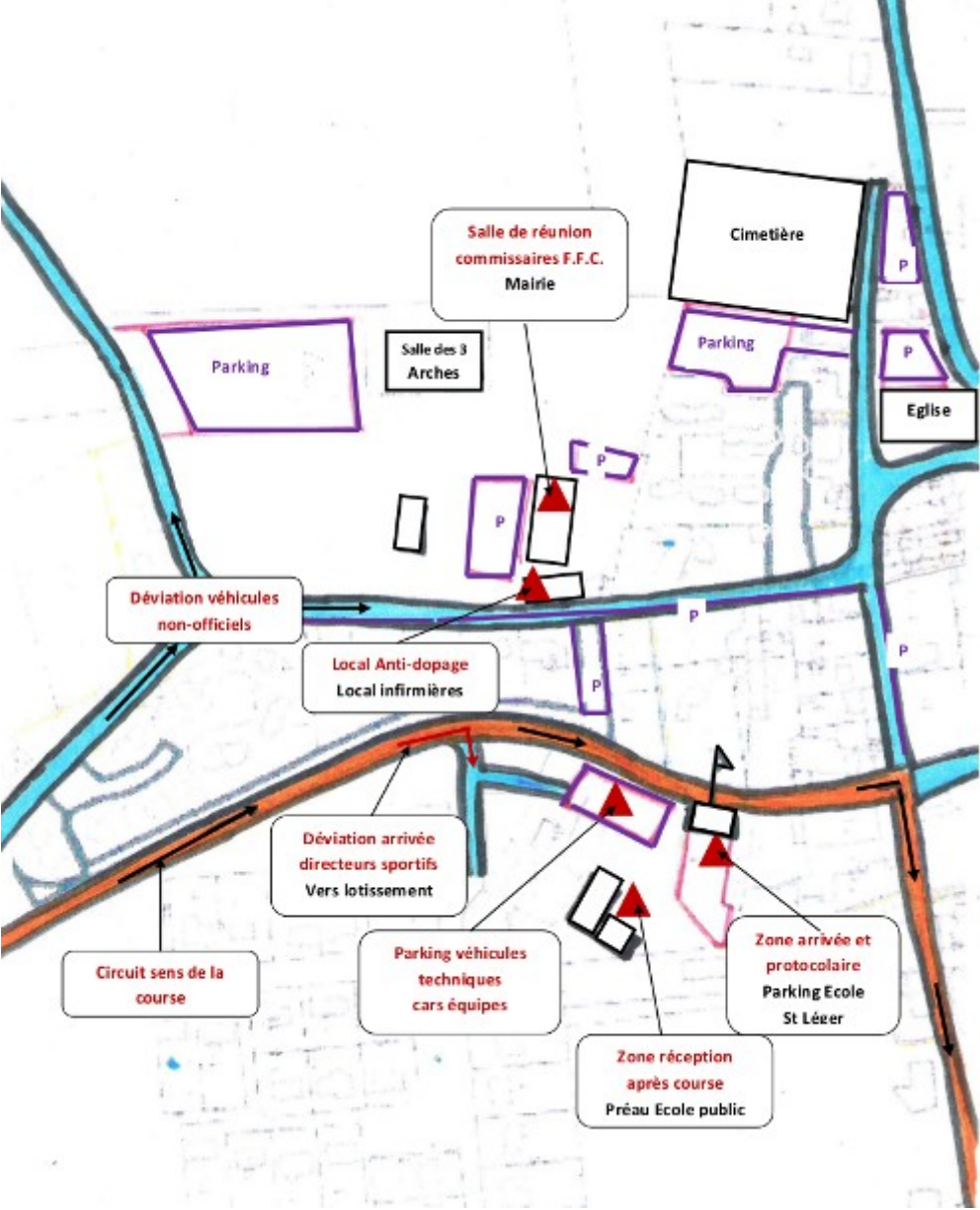
Tout coureur absent au protocole sera sanctionné.

Zone de départ

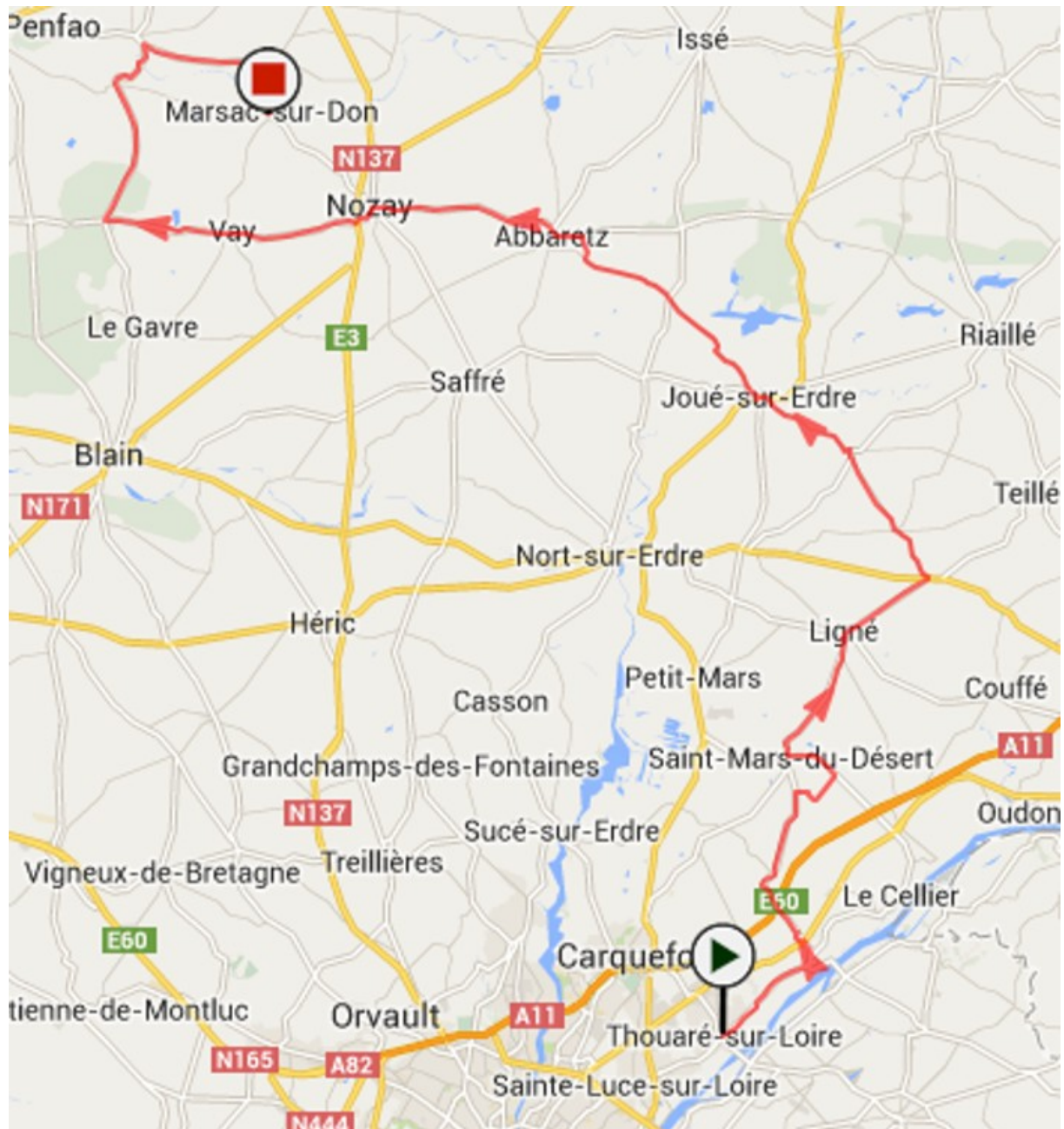


- 1 → Super U : Parking coureurs et départ fictif, remise des dossards, signatures
- 2 → Salle du Homberg (fléchée depuis le parking Super U) : Réunion des DS

Zone d'arrivée



Circuit en ligne



THOUARE - MARSAC SUR DON

DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2014

ROUTE	LOCALITE	KM PARCOURUS	KM RESTANTS	HORAIRES 43 KM/H
	Thouaré sur Loire Super U	Fictif sur 2,5 km		13H25
	Thouaré sur Loire KM0	0	140,2	13H30
D68	Route de Mauves			
D68	Rd point D68/D31			
	Mauves sur Loire	3	137,2	13H34
D31	Traversée de Mauves			
	Carrefour D31/D723 La Croix	4,6	135,6	
	Roualland	7,2		
	Les Bas Loirs	10,5	129,7	
	La Gare	11,8	128,4	
	Le Rond Point	13	127,2	
	Intersection D68	14,1	126,1	
	St Mars du Désert	15,9	124,3	13H52
	Traversée de St Mars			
D9	Direction Ligné intersection D9/D84			
	Ligné	21	119,2	13H59
D9/D64	Le Boulay	25,6	114,6	14H04
D24	Mouzeil	27,4	112,8	14H08
D24/D26	intersection			
D24	Trans sur Erdre	31,8	108,4	14H14
	La Foltière			
D24	Joué sur Erdre	36	104,2	14H20
D24/D69	Croisement La Lirais	42,3	97,9	
D24	Intersection direction D2	46	94,2	
D2	Direction Abbaretz	47		
	Abbaretz	47,6	92,6	14H36
D2	L'Orme			
D2	Nozay	55	85,2	14H46
D2	Vay	61,4	78,8	14H55
D2/D42	Direction Conquereuil	67	73,2	
D42	Epine des haies	70		
	Conquereuil	75		15H14
D124	Direction Marsac/Don	75,5		
D124	Marsac/Don	81,3		
	1er Passage Ligne d'arrivée	81,7	58,5	15H24
	2ème passage Ligne d'arrivée	88,2	52	15H33
	3ème passage Ligne d'arrivée	94,7	45,5	15H42
	4ème passage Ligne d'arrivée	101,2	39	15H51
	5ème passage Ligne d'arrivée	107,7	32,5	16H00
	6ème passage Ligne d'arrivée	114,2	26	16H09
	7ème passage Ligne d'arrivée	120,7	19,5	16H18
	8ème passage Ligne d'arrivée	127,2	13	16H27
	9ème passage Ligne d'arrivée	133,7	6,5	16H36
	ARRIVEE	140,2	0	16H45